

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
COMMUNE DE MOURMIES



Envoyé en préfecture le 22/04/2022  
Reçu en préfecture le 22/04/2022  
Affiché le 22/04/2022  
ID : 013-211300652-20220413-202212-DE

Berger  
Levrault

Nombre de conseillers

En exercice 23  
Présents 15  
Votants 22

**L'an deux mille vingt deux  
Le treize du mois d'Avril**

Date de la convocation  
8 avril 2022

**Présents** : Alice ROGGIERO, Patrice BLANC, Michel CAVIGNAUX, Muriel CHRETIEN, Jean-Pierre AYALA, Anaïs MOYA-PUGET, Jean-Pierre FRICKER, Jacqueline ROUX, Richard FREZE, Marie-Christine GENEST, Franck LIBERATO, Marjorie RICAUD, Céline DARVES-BLANC, Magali LANCELIER, Grégory ALI-OGLOU, Eric BOULLE (arrivé à 18h49)

**Absents ayant donné procuration** : Audrey DALMASSO à Alice ROGGIERO, Idalmis GREBAUX à Muriel CHRETIEN, Mohamed LASRI à Richard FREZE, Olivier BARBE à Michel CAVIGNAUX, Caroline ALLIBERT à Anaïs MOYA-PUGET, Henri JAUBERT à Patrice BLANC, Christophe GOMARIZ à Grégory ALI-OGLOU

**Secrétaires de Séance** : Muriel CHRETIEN

DCM 2022-12

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget 2022 de la commune**

**RAPPORTEUR** : M. Cavignaux

M. le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal le résultat de clôture de l'exercice 2021:

- un excédent de fonctionnement de 741 833.79€
- un excédent d'investissement de 1 804 071.51€

Après constatation du résultat de fonctionnement, excédent de 741 833.79 €, il est proposé d'affecter 541 833.79€ € à la section d'investissement au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisés (recettes investissement) et 200 000€ à la section de fonctionnement au compte 002 résultat de fonctionnement reporté.

Par courriel du 24 février 2021, le Trésorier de l'époque, M. Denis BERDAGUE, nous informe que la « **commune va percevoir la somme de 118 941 € à comptabiliser sur 2020. Aussi, avant de clôturer l'exercice 2020, je vous demande de constater un produit à recevoir par le biais d'un titre de rattachement pour 118 941 €** ».

Le courriel du Trésorier de l'époque, M. Denis BERDAGUE était parfaitement clair : la commune va percevoir une somme conséquente et demande de la constater.

Par courriel du 8 avril 2022 Trésorier actuel, M. GAYRAUD, est plus circonspect : il ne s'agissait qu'un « **montant provisoire de dotation** » qui devait être « **confirmé par le calcul de la dotation définitive effectué en juin 2021 sur la base des comptes de gestion définitifs** ». Or, la commune n'a pas reçu de confirmation ou d'information en juin 2021 de ce montant provisoire de dotation. Par conséquent, il convient de prévoir cette somme au C/65888 du Budget 2022 et pour ce faire affecter 200 000 € la section de fonctionnement.

Entendu l'exposé du rapporteur, de Monsieur Cavignaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le 22/04/2022

Berger  
Levrault

ID : 013-211300652-20220413-202212-DE

- d'affecter 541 833.79€ au compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisés
- d'affecter 200 000€ au compte 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)

Pour extrait certifié conforme

Madame le Maire

Alice ROGGIERO

